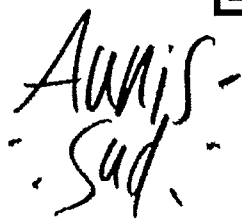


AR Prefecture017-200041614-20251021-2025_10_09-DE
Reçu le 28/10/2025

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 21 octobre 2025**
DELIBERATION n°2025_10_09**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE LA METAIRIE - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Pascale GRIS – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Christelle GRASSO – Marie France MORANT – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Catherine MOREAU – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Matthieu CADOT – Philippe BODET (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) – Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET – Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents : Pascal MAGINOT, David CHAMARD (excusés) Frédérique RAGOT (excusée) Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Pascale BERTEAU, Marylise BOCHE, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 15 octobre 2025	Télétransmission en préfecture le : 28 OCT. 2025
Affichage de la convocation le : 15 octobre 2025	n°: 017-200041614-20251021-2025_10_09-DE
	Date de publication sur le site Internet : 28 OCT. 2025

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE LA METAIRIE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération n°2025-02-03 du 11 février 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2025-03-16 du 4 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe ZA de la Métairie de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 octobre 2025,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente à l'assemblée la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du Budget annexe ZA de la Métairie :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Afin de permettre la correction, par opérations d'ordre budgétaires, d'écritures passées en 2008 et 2009, il est ajouté au chapitre **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections**, une somme de **198 500,46 €**.

En contrepartie, la somme de **198 500,46 €** est retirée du **chapitre 75 Autres produits de gestion courante** où elle avait été provisionnée.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Le chapitre **040 Opérations d'ordre de transfert entre sections** est augmenté d'une somme de **198 500,46 €**, permettant d'annuler ces écritures erronées émises en 2008 et 2009.

En contrepartie, la somme de **198 500,46 €** est retirée du **chapitre 10 Dotations Fonds Divers et Réserves** où elle avait été provisionnée.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2025 du budget annexe ZA de la Métairie ci-dessous détaillées :

AR Prefecture

017-200041614-20251021-2025_10_09-DE
Reçu le 28/10/2025

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		198 500,46 €	
75	632	Autres produits de gestion courante	198 500,46 €		
		TOTAL	198 500,46 €	198 500,46 €	0,00 €

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		198 500,46 €	
10	632	Dotations, fonds divers et réserves	198 500,46 €		
		TOTAL	198 500,46 €	198 500,46 €	0,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président

Jean GORIOUX



Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.